

Sans titre
Notaire.- Responsabilité.-
Obligation d'éclairer les parties.-
Définition.- Recherche de
l'efficacité de l'acte.-

Le notaire rédacteur a le devoir impératif et absolu de rechercher l'intention des parties à l'acte qu'il a charge d'authentifier et d'en assurer l'efficacité pour qu'il réalise pleinement les buts poursuivis par ses clients.

Dans le cas d'un prêt assorti d'une garantie hypothécaire conventionnelle de premier rang, commet une faute professionnelle le notaire qui, non seulement omet de s'assurer de l'état des sûretés antérieures dans une période aussi proche que possible de la date de la signature de l'acte, mais encore se dessaisit des fonds empruntés par les acquéreurs dont il a été institué dépositaire, sans s'être assuré que l'inscription hypothécaire de premier rang convenue entre l'emprunteur et le prêteur de deniers prescrite à l'acte a été effectivement

Sans titre
réalisée.

CA Bordeaux (1ère Ch.), 15 mai 1995

N° 95-717.- Société Epargne de
France c/ M. X...

M. Bizot, Pt.- M. Septe et Mme
Gachie, Conseillers.